



Ville de
Maule
www.maule.fr

Maule

CONTACTS

Rejoignez-nous : @mairiedemaule



Programme des Festivités de Noël :

page : 36

Dossier :

Nos impôts 2019 à Maule

page 22

AGENDA



NOVEMBRE

- Lundi 11 Cérémonie du 11 Novembre
Monument aux Morts puis dans le hall de la Salle des Fêtes - p 5
- Samedi 16 Découverte marche nordique
p 34
- Samedi 16 Conférence de l'ACIME
Maule Salle des associations - p 33
- Samedi 16 Soirée Retrouvailles des Anciens Elèves
Maule - Salle des Fêtes - p 34
- Dimanche 17 Conférence de l'ACIME
Aulnays-sur-Mauldre Salle des Fêtes - p 33
- Jeudi 14 et samedi 30 Soirées Ecossoises avec le Jumelage
p 34
- Du 22 au 30 Café-théâtre avec Les 3 Coups
Maule Salle des Fêtes - p 35
- Dimanche 24 Rassemblement des Rétromauloises
Place des Fêtes

DECEMBRE

- Dimanche 1 Conférence de l'ACIME
Maule Salle des associations - p 33
- jeudi 5 Cérémonie du Souvenir
Monument aux Morts - p 5
- jeudi 5 Illumination du sapin
Salle des Fêtes - p 36
- Samedi 7 & Dimanche 8 Marché de la Saint Nicolas
Place de la Mairie - p 36
- Dimanche 22 Rassemblement des Rétromauloises
Place des Fêtes



Sommaire

Vie municipale	4
Environnement	16
Sports	20
Dossier	22
Travaux	26
Culture	30
Histoire	31
Vie associative	33
Actualités jeunesse	36
Vie économique	37
Communauté de communes	40
Informations pratiques	43

Journal municipal de Maule

Hôtel de ville : Place de la Mairie - 78580 MAULE

Directeur de publication :
Laurent RICHARD - Maire

Rédaction, conception et réalisation :
Sylvie PERICA et Anne-Lise LEBRUN,
commission de la communication sous la
vice-présidence de Sidonie KARM
contact.mairie@maule.fr - Tél : 01 30 90 49 12

Impression :
IJT - 78920 ECQUEVILLY

Distributeur :
E.S.A.T. de la Mauldre - Tél.: 01 30 90 97 41

Photo de la couverture :
Anne-Lise LEBRUN

Photos :
Anne-Lise LEBRUN - Odette COSYNS -
Véronique CHARRETIER - Sidonie KARM -
Marcel MOUQUET - Jean TIPHAINE -
Philippe CHOLET - Caroline QUINET -Service
communication Mairie de MAULE - Pixabay -
Freepik

Tirage :
3 000 exemplaires - 1 €
Reproduction totale ou partielle de
photographie ou de texte interdite.
Partenaires : Certains documents tels que
des textes ou des affiches sont directement
fournis par les associations et ne peuvent être
modifiés par le service communication. À la
lecture de ce bulletin municipal, merci de faire
savoir au service communication toute erreur
éventuelle.



Le papier utilisé pour l'impression de ce document
respecte les normes internationales de gestion
durable PEFC. Cette certification garantit notamment
le replantage, la préservation de la diversité
biologique des écosystèmes forestiers ainsi que les
droits des exploitants et des peuples indigènes.

Editorial

Pour se tourner le plus sereinement possible vers l'avenir, il faut savoir faire le bilan du passé. C'est pourquoi, pour aborder de la meilleure façon qui soit l'année 2020, il nous a semblé utile de vous présenter, comme à l'accoutumée, l'analyse de l'évolution de nos impôts locaux, c'est-à-dire des taxes d'habitation et foncière (dont les taux communaux, au demeurant, n'augmentent pas à Maule ; seules les bases sont augmentées par l'Etat). C'est l'objet de notre dossier bimestriel (pages 22 à 24).

Nous venons d'entrer dans une période dite « pré électorale » par rapport aux élections municipales de mars 2020. C'est la raison pour laquelle, en tant que Maire, je me dois de respecter en matière de communication un certain devoir de réserve et donc rester très factuel sur l'activité municipale.

C'est néanmoins avec grand plaisir que je peux vous annoncer que nombre de beaux et bons événements vont nous accompagner jusqu'à cette fin d'année 2019.

De la commémoration du 11 novembre 1918 célébrant avec la participation des enfants et des jeunes une paix qui nous est chère, à notre traditionnel marché de la Saint-Nicolas nous apportant gourmandises, joies, musiques, et surtout chaleur et légèreté, nous atteindrons tranquillement les fêtes de Noël tant attendues par les plus petits mais aussi les plus grands.

Je vous souhaite donc à tous, chers Maulois, un bon début de saison hivernale, un très joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année, sous le signe de la douceur, de l'espérance et de la joie.



Laurent RICHARD
Maire
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller départemental



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
 18, rue Vézelay 75008 PARIS - Reconnue d'utilité publique
 Membre de la Fédération de l'UNC Yvelines

Section de MAULE
 Siège social : Mairie de MAULE
 Président JP BENARD
 Tél. 01 30 90 98 82 Port. 06 64 20 58 56 - courriel : benardjean-pierre@neuf.fr
 6 rue du Val Durand 78580 Maule





16
sept.

Conseil municipal du 16 septembre 2019

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des principales délibérations prises lors de ce Conseil municipal.

• Règlement intérieur sur les marchés publics

Comme toute commune, Maule doit appliquer le code de la commande publique pour ses travaux, fournitures et services. Mais au-delà de la loi, Maule a mis en place depuis 2008 un règlement intérieur d'application voté en Conseil municipal. Par exemple, celui-ci prévoit dans certains cas la réunion d'une commission pour l'attribution des marchés afin d'assurer une meilleure transparence, même quand la loi ne l'exige pas.

Les seuils ayant récemment évolué de par la loi, le règlement intérieur communal a été remis à jour et re-adopté en Conseil municipal.

• Subventions pour les travaux rue Saint-Vincent et rue d'Agrou

La rénovation et l'aménagement de ces deux voies représentent un chantier très important, comprenant l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux en 2019, et la rénovation de voirie proprement dite en 2020. L'investissement global est de 980 K€ sur deux ans.

Pour ces travaux, le Conseil municipal a obtenu une subvention d'Orange pour l'enfouissement des réseaux de communication (subvention de 18 K€), qui s'ajoute à une importante subvention déjà obtenue du SEY et d'ENEDIS (110 K€) et enfin du Département des Yvelines pour la rénovation de la voirie (subvention obtenue 150 K€).

• Garantie d'emprunt EHPAD

Les travaux de l'EHPAD la Mésangerie (à l'angle des routes d'Andelu et de Jumeauville) se poursuivent normalement. Dès le début de cette opération, la commune qui ne réalise pas directement l'opération, s'était portée garante de 50% des prêts à contracter par le bailleur social pour sa réalisation. La garantie d'emprunt communale avait à l'époque été donnée sur la base d'une estimation prévisionnelle. Les montants définitifs étant maintenant connus, la commune a renouvelé sa garantie d'emprunt pour ces montants définitifs. L'autre partie de la garantie est accordée par le Département.

• Approbation du nouveau zonage d'assainissement

Le SIAVM (Syndicat d'assainissement constitué entre les communes de Maule, Mareil sur Mauldre et Montainville) a mis à jour le zonage d'assainissement sur son territoire. Cette mise à jour est obligatoire pour pouvoir obtenir ensuite des subventions du Département des Yvelines lors de travaux d'assainissement. Il était demandé au Conseil municipal de Maule de se prononcer sur ce nouveau zonage ; celui-ci a été adopté à l'unanimité. Le nouveau zonage tient compte des logements construits ces dernières années, ainsi que de l'EHPAD.

Cérémonie du Souvenir du 11 novembre

Notre cérémonie débutera à :

- 11h10 rassemblement place de la mairie
- 11h20 défilé et cérémonie au monument aux Morts en présence des autorités civiles, militaires, des élèves de l'école Charcot et du collège de la Mauldre avec l'accompagnement de Nézel Music.

Nous vous invitons à venir très nombreux.

Cérémonie du Souvenir du 5 décembre

Journée Nationale d'Homage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie de 1952 à 1962.

Nous vous invitons donc à vous rassembler au monument aux Morts de Maule, accompagnés des autorités civiles et militaires, pour commémorer cette journée.

Rendez-vous au monument aux Morts de Maule :

jeudi 5 décembre 2018 à 11h15

Déjà?! C'est toujours trop tôt quand un collègue part en retraite...

Monsieur Patrick PROST, directeur des Services Techniques à la mairie de Maule depuis février 2008 a quitté notre commune fin septembre après une longue et belle carrière.

Dans la fonction publique pour ses débuts, il entre dans le secteur privé pour gérer après quelques années sa propre entreprise. Cette carrière plus que bien remplie et éclectique l'amènera finalement sur notre territoire et la fonction publique une fois encore, comme un retour aux sources, en tant que directeur des Services Techniques. Et ce n'est pas fonction aisée ! De la construction à la réfection ou la restauration des bâtiments publics, en passant par l'embellissement et la voirie, la liste est longue.

Pour ne citer que quelques-uns des nombreux dossiers suivis et orchestrés par Patrick PROST, nous pouvons noter la rénovation du groupe scolaire René COTY, récemment inauguré, la réhabilitation



« Ce que j'apprécie tout particulièrement dans mon métier et à mon poste, c'est que l'on est à la fois derrière son bureau à étudier des plans et dossiers techniques mais que l'on ne perd pas de vue la réalité du terrain en se déplaçant sur les chantiers. »

des écoles primaire et maternelle Jean-Baptiste CHARCOT, la restauration de l'église Saint-Nicolas, la construction

du gymnase Daniel Demaison etc...

Mais comment passer à côté de tous les travaux de voirie effectués ces dernières années à Maule, comme le boulevard des Fossés devant le Lycée du Buat, les accès au lotissement Nexity, la création du trottoir pour l'EHPAD, les travaux d'enfouissement rue Saint Vincent et rue d'Agrou, car au-delà des chantiers à suivre, ce sont des mois voire des années de préparation et de suivi de dossiers effectués par le Directeur des Services Techniques.

Patrick, aussi à l'aise dans son rôle d'ingénieur au bureau comme sur les chantiers, a toujours pris à cœur de répondre au mieux aux sollicitations, nombreuses et le plus souvent urgentes.

Son professionnalisme et sa gentillesse auront marqué ces onze années au sein de notre commune.

Alors Patrick, la commune de Maule ne peut que vous remercier pour ce que vous lui avez apporté au cours de ces années, et vous souhaite une belle et longue retraite plus que méritée !

C'est avec un réel plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Madame Nolwenn BRIGNOLI, qui a pris la suite de Patrick PROST, et qui s'est déjà plongée dans les dossiers en cours de notre commune. Nous lui souhaitons une très bonne installation !



Les rendez-vous et activités des aînés



Un été animé pour les aînés !!

Dans le cadre des rencontres hebdomadaires du club, les enfants du centre de loisirs ont fait la surprise à certains aînés de venir partager un déjeuner ce jour-là.

Entre deux éclats de rires, de beaux moments de complicités sont venus égayer cet après-midi récréatif pour le bonheur de tous.

Un grand merci à Julie SOUCHU et l'équipe d'animation pour l'initiative de cette rencontre où le partage entre générations fut d'une très grande richesse.

A renouveler dès que possible !!



Par ailleurs avant de clore la période estivale, le petit groupe a pu se réunir au restaurant Le Prieuré pour partager un très bon repas. Moment convivial qui a été l'occasion de mettre à l'honneur Margaux et Auguste CAMBRAY pour leurs 60 ans de mariage mais aussi Lucienne PRIEUR qui fêtait ses 91 ans.

Bravo à eux et à très bientôt pour de nouvelles festivités....



Les traditionnelles vendanges de la crèche



On se régale !



Quelle belle récolte !

Une nouvelle équipe

Nous souhaitons la bienvenue à Fabienne LINARES, éducatrice de jeunes enfants



À VOS AGENDAS

Repas et après-midis récréatifs pour les aînés à la salle des Fêtes

Réservez vos lundis pour des après-midis récréatifs à partir de 14h et vos jeudis de 12h à 17h pour un repas convivial suivi d'un après-midi ludique avec au programme : animations, jeux de cartes et prêts de livres gratuits. Ces journées de rencontres sont assurées par les intervenants et bénévoles du CCAS.

Informations pratiques :

Inscription au repas au 01.82.86.01.71 ou auprès de l'animatrice.

Prix du repas : 7,50 €

Prix du goûter : 1 €

Sur demande, le transport est assuré par le CCAS.

L'atelier mémoire : entretenez et gardez votre souplesse cérébrale

Le CCAS vous attend dans une ambiance conviviale et détendue de 9h45 à 12 h : Les jeudis 7 et 21 nov. & 5 et 19 décembre

Informations pratiques

25 € pour 5 séances, 1^{ère} séance gratuite - Inscription au CCAS

ERRATUM LOGEMENT

Contrairement à ce qui a été indiqué dans le dernier Maule Contacts le CCAS ne gère pas seul les attributions de logement social. Il enregistre les demandes et partage les décisions avec la Préfecture des Yvelines et le bailleur social.



CONTACT CRÈCHE

01 82 86 01 73

Inscription, accueil et renseignements tous les jours auprès de Véronique Charretier de 9h à 12h et de 14h à 17h.

RÉTROSPECTIVES



Forum des associations

Une édition réussie cette année encore avec une fréquentation importante. Bravo à tous les bénévoles.



La Foire d'automne

Deuxième édition de cette foire avec de nombreux artisans, un défilé de mode et une prestation musicale d'Everyting.



RÉTROSPECTIVES

Les collégiens chinois

Après avoir parcouru les rues de Maule, visité les boutiques, le musée et l'église, les collégiens et leurs professeurs ont été reçus à la mairie pour un "pot de l'amitié".

Salon des Arts du Val de Mauldre

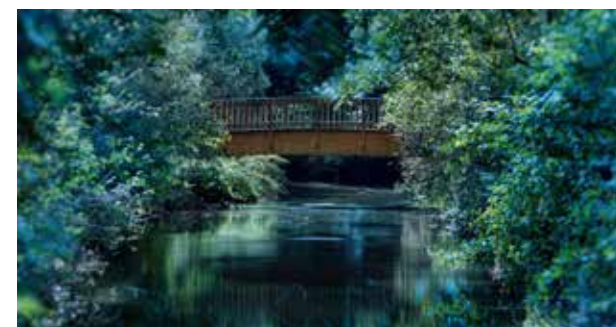
Une belle sélection d'oeuvres exposées au Prieuré pour l'édition 2019.



Prix Marcel Tréboit et du Public
"Le Stad Amsterdam"
par Pascal Salün



Prix de sculpture "La tête de cheval"
par Jérôme Finance



Prix de photographie "Mauldre" par Laurent Chartier

La brocante

Une belle journée pour les exposants et chineurs venus nombreux à la recherche de nouveaux objets !

Inauguration école René Coty

Une belle cérémonie pour l'inauguration des bâtiments rénovés, suivie d'une visite de l'établissement afin que chacun puisse constater l'embellissement, le confort et la praticité de ces nouveaux locaux.



Réunion publique EHPAD "La Mésangerie"

Un public nombreux et intéressé a participé à cette réunion d'information.



Discours des officiels, Stéphane Grauvogel sous-préfet des Yvelines, Babette de Rozières Conseillère régionale, Pierre Bédier Président du Conseil départemental, Laurent Richard maire de Maule



Visite de l'école



La signalétique



Dans la continuité de l'amélioration de l'esthétique urbaine et dans le but d'aider les Maulois à identifier aisément les bâtiments communaux et leurs fonctions nous avons mis en place une nouvelle signalétique celle-ci comprend aussi les panneaux d'entrées de ville informant les automobilistes de l'attractivité de notre joli village.



Les plus sportifs d'entre nous ont sûrement remarqué que le gymnase COSEC qui signifie Complexe Sportif Evolutif Ouvert se nomme désormais gymnase Robert CHARPENTIER. Nous avons souhaité lui donner ce nom afin d'honorer la mémoire de ce grand cycliste né à Maule le 4 avril 1916, très populaire dans les années 30, triple champion olympique en 1936, car seuls quatre sportifs ont remporté trois titres lors d'une même olympiade.



Robert CHARPENTIER

Caroline QUINET
Adjoint au Maire,
déléguée au commerce,
à l'artisanat et aux relations
avec les entreprises



À VOS AGENDAS



Samedi 9 novembre

La municipalité vous écoute

L'équipe municipale vous reçoit autour d'un café sur la place du marché pour des contacts simples, directs et réguliers. Questions, suggestions, remarques de toutes natures permettent d'être à l'écoute de vos interrogations et de vos attentes, d'y répondre ou de les prendre en compte en vue d'actions futures.



État Civil

Naissances :

- Eléonore CHAMBESLIN, née le 2 août
- Zineb OUGIERROUDJ, née le 8 août
- Victoire RAULET, née le 22 août
- Inaya NOURÉ, née le 31 août

Le Conseil municipal adresse ses félicitations aux heureux parents.

Mariages :

- Thomas CAVAILLON-PINOD et Léa LACLÈRE-FUENTES, le 7 septembre
- François FOCARD de FONTEFIGUIERES et Lidia KRAWCZYK, le 14 septembre
- Clément RODDE et Charlotte CURBILIÉ, le 21 septembre
- Jacques GRIFFAUT et Isabelle TIBERGHIRN, le 21 septembre
- Jorge PIRES VICENTE et Aurélie FERRARESE, le 5 octobre

Le Conseil municipal adresse ses félicitations aux familles.

Décès :

- Georges OLIVERIO, le 13 août, à l'âge de 85 ans
- Josette LE BEYEUC, le 4 septembre, à l'âge de 89 ans
- Simon LAAN, le 6 septembre, à l'âge de 85 ans
- René FOUIN, le 11 septembre, à l'âge de 80 ans
- Louis PARIS, le 13 septembre, à l'âge de 94 ans
- Edmond COMPAGNON, le 16 septembre, à l'âge de 91 ans
- Georges BACQUEYRISSÉS, le 17 septembre, à l'âge de 92 ans
- Léontine LE BRIZE, le 24 septembre, à l'âge de 88 ans
- Georges COHEN, le 26 septembre, à l'âge de 72 ans

Le Conseil municipal présente ses condoléances aux familles.



Dépôts sauvages, un réel coût pour notre commune...

Chaque année, dans certains secteurs d'Ile-de-France, les dépôts sauvages représentent jusqu'à 25kg par habitant, générant un coût de prise en charge de l'ordre de 7 à 13€ par habitant.

Mais qu'entend-t-on par « dépôt sauvage » ?

Le plus souvent, lorsque l'on entend « dépôt sauvage », on pense gravats, matelas usagé ou canapé hors d'usage abandonnés sur les chemins ou dans la forêt.

Cependant, tout déchet jeté en dehors des poubelles ou des déchèteries est considéré comme un dépôt sauvage : un mégot de cigarette, un papier de bonbon ou un sac plastique, tout comme un pot de peinture ou un tas de gravats, laissés dans la nature ou sur la voirie, sont des dépôts sauvages.

Nous constatons de plus en plus sur notre territoire que ce type de déchet est présent, et ce grâce aux promeneurs empruntant nos chemins.

Outre une éventuelle pollution de la faune et de la flore dans le cas de produits tels pots de peinture ou déchets amiantés, nous sommes en présence d'une véritable pollution visuelle, voire d'un réel danger dans le cas de matériaux abandonnés tels les matériaux de démolition ou des encombrants, en cas de chute ou bien en cas de présence d'enfants.

Les déchets dits « diffus », comme les sacs plastiques, les petits emballages ou les mégots de cigarette, sont quant à eux le plus souvent laissés à même la voirie, dans les squares, jetés par la fenêtre du véhicule ou directement lâchés en marchant. La pollution induite par ce type de déchet n'est plus à démontrer, et encore une fois, une vraie pollution visuelle est avérée.

Qu'en dit la loi française ?

Les dépôts sauvages de déchets, quelle que soit leur nature, sont strictement interdits par la loi. L'article L541-2 du Code de l'Environnement dit que « toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits, des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du

présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. ».

Ce même article d'ailleurs précise qu'il est strictement interdit de brûler des déchets à l'air libre, quelle que soit leur nature.

L'article R635-8 du Code Pénal nous rappelle pour sa part que tout contrevenant s'expose à minima à une contravention de la 5^e classe, quel que soit le type de déchet, y compris les déjections canines par exemple, ainsi qu'à « une confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ».

Que faire si vous trouvez des dépôts sauvages ?

Plusieurs solutions s'offrent à chacun d'entre nous.

La première : vous pouvez individuellement ramasser lesdits déchets et les jeter dans les poubelles appropriées, ou les emmener à la déchèterie.

La seconde : prévenir la Mairie, afin que les équipes techniques ou les bénévoles s'occupent d'évacuer ou de faire évacuer les dépôts sauvages.

La mairie organise aussi des opérations de ramassage en partenariat avec l'association des Marcheurs Cueilleurs.

Dépôts sauvages ramassés par nos services techniques en 2018 :

Gravats : **17 tonnes**

Tout-venant gros volumes : **23 tonnes**

Tout-venant quotidien : **25 tonnes**

Déchets verts : **21 tonnes**

Pneus : **100 U**

Produits spéciaux : **800kg** (peinture, produits chimiques)

Estimation des coûts de traitement et de transport hors main-d'œuvre pour Maule :

13 250 € H.T.

Stationnement de véhicules sur les trottoirs...

Bon nombre de Maulois stationnent leur véhicule à cheval sur les trottoirs, alors même qu'ils possèdent des garages, sous-sol ou espaces dédiés aux voitures. Si le plus souvent ces véhicules stationnés ne gênent pas la circulation des autres véhicules, il n'en reste pas moins que la circulation des piétons, elle, s'en trouve perturbée, obligeant ces derniers à marcher sur la voie de circulation pour contourner les véhicules garés, avec tous les dangers que cela peut entraîner bien évidemment.

La commune de Maule s'emploie à améliorer depuis plusieurs années cette problématique en faisant effectuer des tracés au sol de places délimitées sur la voirie, afin d'amener les véhicules en question à déserrer les trottoirs.

Encore une fois, le civisme de chacun devrait pouvoir régler cette problématique facilement, simplement en amenant chacun à penser aux conséquences de ses actes, en particuliers aux difficultés rencontrées par les promeneurs, poussettes ou fauteuils roulants, empruntant ces trottoirs encombrés de véhicules stationnés. Merci à tous pour votre participation à améliorer ces situations parfois gênantes !

Si le stationnement de votre véhicule provoque un accident, vous pourriez en être tenu pour responsable.

L'article R 417-11 du code de la route stipule qu'un stationnement de véhicule empiétant sur le trottoir est passible d'une amende de 135 €. Le trottoir doit être laissé aux piétons.

PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES



La saison hivernale est propice aux faits malveillants, par les délinquants utilisant l'obscurité des longues nuits de l'hiver.



En conséquence voici des gestes simples à adopter:

- 1 - JE N'OUVRE JAMAIS MA PORTE A UN INCONNU et j'utilise un entrebâilleur ou un judas.
 - 2 - ATTENTION aux faux BRASSARDS et UNIFORMES portés par la personne. DEMANDER A VOIR UNE CARTE PROFESSIONNELLE.
- Pour information seulement les gendarmes et non la police nationale interviennent sur votre commune. Ils sont tous porteurs de leur carte professionnelle.
- 3 - JE NE DIS PAS ET NE MONTRE PAS où sont cachés mes bijoux et mon argent liquide.
 - 4 - JE ME MÉFIE DES DÉMARCHEURS trop entreprenants.
 - 5 - JE VERROUILLE MES PORTES ET FENÊTRES même pour une absence de courte durée.
 - 6 - J'UTILISE UN ÉCLAIRAGE EFFICACE empêchant les zones obscures, proches de mon habitation.

7 - Au moindre doute, j'appelle la gendarmerie en composant le 17.

Lors de vos longues absences, vous pouvez solliciter l'**Opération Tranquillité Vacances** directement à la brigade de gendarmerie compétente de votre lieu de domicile.

Enfin, vous pouvez solliciter une consultation sûreté de votre habitation, auprès des militaires de la brigade territorialement compétente.

Adjudant MONNIER,

Correspondant sûreté à la brigade de gendarmerie de MAULE 13



Dernière ligne droite ! Le contrat est en passe d'être rempli, la fibre est déployée dans notre commune à plus de 80% (source TDF).

Il reste des logements qui ne sont pas encore éligibles mais la fibre est déjà à proximité immédiate de ces foyers en attente de la levée de derniers obstacles.



La fibre part de la rue

En zone rurale des Yvelines, c'est Yvelines Fibre, filiale de TDF qui assure ce déploiement. Son réseau sera ensuite utilisé par tous les opérateurs internet qui le voudront. Soyez-en sûrs, Yvelines Fibre s'est engagée à raccorder l'intégralité des bâtiments et le fera. C'est ainsi que début octobre, plusieurs kilomètres de fibres ont été posés en rase campagne pour raccorder le site de Bois Henry. Qui peut le plus, peut le moins : la zone urbaine de notre commune était déjà bien avancée et continue à être raccordée.

Il faut en effet savoir que la fibre emprunte les mêmes chemins que les câbles de téléphone et notamment les fourreaux enterrés. Mauvaise surprise rencontrée par Yvelines Fibre, un très grand nombre de fourreaux cassés ou bouchés ont été rencontrés dans les Yvelines (contrairement au Val d'Oise). Ces défauts nécessitent à chaque fois des opérations de génie civil précédés de délais administratifs en relation avec Orange, mainteneur du réseau. Avec les conventions d'immeubles non signées, ces travaux sont les principales causes de ralentissement du déploiement.

À la date de rédaction, les opérateurs internet déjà présents à Maule sont K-net, Nordnet, Videofutur, Ozone, Coriolis et très récemment

Bouygues. Bien que moins connus que les « gros » opérateurs que sont Orange, Bouygues, Free et SFR, ces « petits » opérateurs offrent des services tout à fait similaires et notamment accès internet, téléphone, box tv... Bouygues et Orange ont annoncé avoir signé un accord avec TDF et ouvriront probablement leur service avant la fin de l'année. D'autres négociations sont en cours entre TDF, Free et SFR. Il est plus que vraisemblable que ces opérateurs ouvriront également leurs services sur le réseau TDF, la date ne dépendant maintenant que d'eux. Bien évidemment, tout retard les expose à la perte d'abonnements au profit de leurs concurrents et ce d'autant plus rapidement que les débits ADSL sont plus médiocres.

1 Pour obtenir la fibre à votre domicile ou dans votre entreprise, la première démarche consiste à consulter la possibilité de raccordement via le site internet Yvelines fibre (<https://www.yvelinesfibre.fr/>). Après avoir sélectionné « Maule », puis le nom de votre rue et ensuite votre numéro, votre adresse sera affichée avec une icône indiquant si vous êtes déjà éligible ou être en passe de l'être. Si vous êtes éligible, bonne nouvelle, il ne vous reste plus qu'à souscrire votre abonnement..



La fibre arrive à la maison

2 Si vous ne l'êtes pas encore, pas d'inquiétude, les équipes sont sur le terrain, le site est mis à jour de manière hebdomadaire et les informations d'avancement y sont assez prudentes. Il conviendra de revenir consulter le site Yvelines Fibre régulièrement dans les prochaines semaines. Si votre adresse n'est pas dans la liste un lien vous permet de le faire savoir aux équipes d'Yvelines Fibre. Utilisez également le formulaire de contact sur le site maule.fr (ou mail contact.mairie@maule.fr) afin que nous puissions agir de notre côté pour accélérer la prise en compte de votre demande.

3 Une fois que vous êtes « éligible », il convient d'étudier les offres de chacun des fournisseurs pour sélectionner celui qui correspond le mieux à vos besoins. La fibre offrant plus de services, les offres peuvent différer par les tarifs,

la durée d'engagement, l'inclusion ou non des communications téléphoniques vers les mobiles, les chaînes et offres télévision, les débits proposés...

Concernant ce dernier point, sachez qu'une liaison internet ADSL a un débit entre 5 à 10 Mbits/s et qu'il en faut 5 pour consulter une chaîne TV. Les débits proposés sur la fibre sont par exemple de 400 Mbits/s ou 1 Gbits/s soit 50 à 100 fois plus rapides. Autrement dit si vos besoins sont modérés il n'est pas forcément nécessaire de prendre le débit le plus élevé. De même, rien ne vous oblige à passer à une offre fibre, les abonnements ADSL perdureront encore de nombreuses années.

Une fois votre abonnement signé, il faudra compter entre 2 et 3 semaines avant qu'une équipe missionnée conjointement par votre opérateur et Yvelines Fibre vienne poser le dernier câble optique qui ira de la rue à l'intérieur de votre domicile. En principe, ce câble suivra le câble téléphonique et une prise optique sera posée à côté de la prise téléphonique. Deux heures plus tard, il ne vous restera plus alors qu'à y connecter la box fournie par votre opérateur.

Si votre opérateur habituel n'est pas encore présent sur le réseau, sachez que le basculement d'un opérateur sur un autre est possible, votre nouvel opérateur se chargeant de reprendre votre numéro de téléphone. Il est recommandé d'attendre le fonctionnement de la nouvelle ligne fibre avant de résilier votre abonnement ADSL.



Une équipe de choc !

En cas de problème, adressez un mail à olepretre@maule.fr

Pour échanger à propos de la fibre, vous familiariser avec ses nouveaux concepts, échanger sur les opérateurs, les offres, les débits, les « box » TV et leur qualité, nous avons créé un groupe Facebook ouvert à tous, demandez à le rejoindre sur sa page.



« La Fibre à Maule »

Olivier LEPRETRE
Conseiller municipal,
délégué au numérique
et à l'emploi,
Président de GeM Emploi





Déchetterie d'Epône

La déchetterie se situe Route de Nézel lieu-dit « Les Beurrons » - 78680 Épône 09 83 65 30 70

Si vous n'avez plus l'ancien badge vous devez vous munir :

- de votre carte d'identité
- de la carte grise de votre véhicule
- d'un justificatif de domicile

pour en obtenir un nouveau.

Horaires d'hiver : du 1^{er} nov. au 31 mars

Lundi, mercredi : 14h - 17h

Samedi : 9h -12h / 14h - 17h

Dimanche : 9h - 12h

Pour les particuliers l'accès est gratuit, limité à 1m³ par semaine, sur présentation du badge.

La collecte des objets encombrants

secteur 1 : 19 décembre

secteur 2 : 20 décembre

Pour connaître votre secteur, consultez notre site internet : www.maule.fr

Allez à la déchetterie pour déposer vos huiles, batteries, gravats, produits phytosanitaires, tous produits chimiques.

N'oubliez pas de récupérer tout ce qui n'aura pas été collecté par les encombrants et qui reste devant chez vous.



Les encombrants et les déchets verts doivent être sortis la veille du ramassage. Les sacs à déchets verts sont limités à 6 par foyer et ramassage, les encombrants à 1m³ par foyer. Ceci afin de tenir compte des capacités des camions et de faciliter le travail des employés.

DERNIÈRE COLLECTE DES SACS À DÉCHETS VERTS : LUNDI 9 DECEMBRE

OPERATION COLLECTIVE

La Mairie a organisé avec les Marcheurs Cueilleurs une opération de nettoyage du Bois Rollet le dimanche 20 octobre. Près de 30 participants, grands et petits, se sont répartis dans notre bois et ont partagé un joyeux goûter après quelques heures de ramassage de déchets divers.

A leur tour, nos services techniques se sont chargés d'emporter les résultats de cette collecte en déchetterie. Notons qu'il s'agit de la troisième opération en moins d'un an pour ramasser des canettes, bouteilles, roues, grillage et autres objets divers, parfois improbables, qu'il est absolument inadmissible de retrouver dans la Nature. Avec ces opérations, l'action « mégots » du 1^{er} septembre, le dossier du Maule Contacts de Juillet-Août, la réunion débat du 13 juin impliquant Marcheurs Cueilleurs, pompiers et proviseur du collège,



Une belle équipe

Maule poursuit son engagement en faveur de l'environnement et du civisme, l'action à portée de chacun pour rendre la vie plus agréable à tous.

Olivier LEPRETRE

Conseiller municipal,
délégué au numérique
et à l'emploi,
Président de GeM Emploi



Pourquoi l'élagage sévère des arbres est une pratique à bannir ?

L'élagage sévère consiste à couper des branches de gros diamètre, ou à amputer le tronc, sans respecter la biologie de l'arbre.



A. Bonnardot



A. Bonnardot

Les plaies ne peuvent pas se recouvrir et le bois mis à nu se dégrade progressivement.



P. Aversano

Des champignons diminuant la solidité du bois apparaissent.

L'élagage drastique défigure l'arbre et l'affaiblit dangereusement !



P. Aversano

La perte d'esthétique, la faible santé de l'arbre ainsi que l'augmentation de sa dangerosité aboutissent souvent à des surcoûts d'entretien et à un abattage prématuré.



A. Bonnardot

Pour en savoir plus vous pouvez contacter :

- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE77), 01 64 03 30 62, caue77@vanadoo.fr
- la Société Française d'Arboriculture (SFA) 04 75 90 81 49, arbre@vanadoo.fr, www.siaq.org/sfa.html
- le Cercle de qualité de l'arboriculture ornementale, SEQUOIA 01 69 45 28 00, info@sequoia-online.com, www.sequoia-online.com





Une eau pas si calcaire que ça...

Lors de la réception de notre facture d'eau en août un document édité par l'ARS nous indiquait la qualité de l'eau pour Maule en 2018.

Plusieurs personnes ont constaté que le titre hydrotimétrique calcique (TH) moyen de l'eau était aux environs de 35°F (degré français).

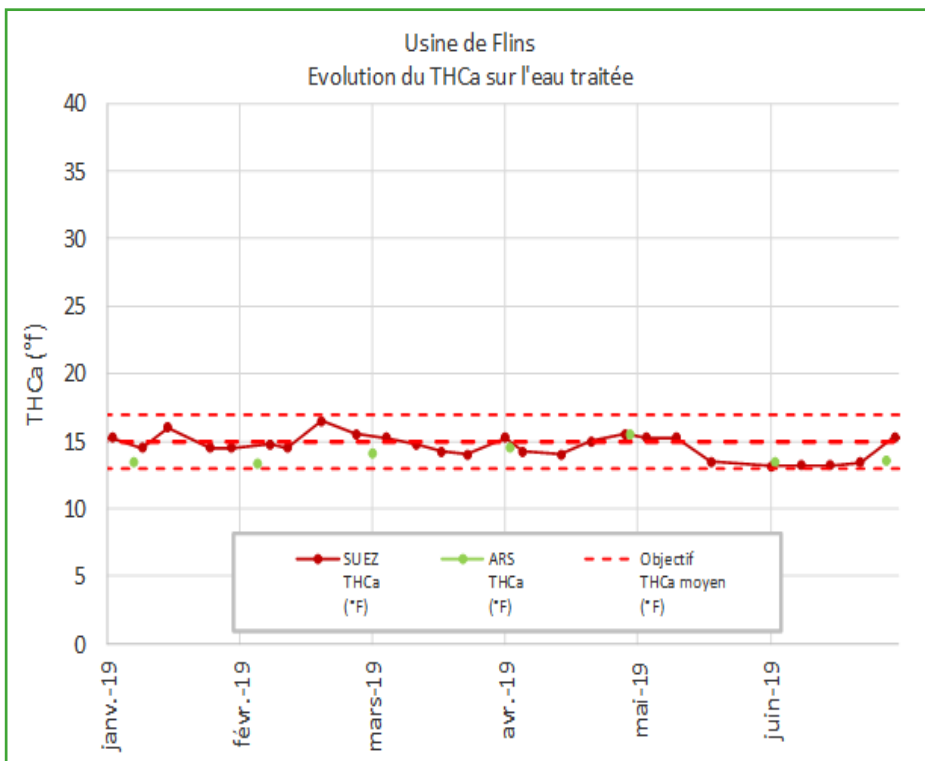
Or, depuis juillet 2018 nous devons bénéficier d'une eau adoucie par décarbonatation avec un TH aux alentours de 15 à 18°F.

Nous nous sommes renseignés auprès de notre fournisseur d'eau (Suez) pour comprendre pourquoi le chiffre donné par l'ARS ne correspondait pas à nos attentes contractuelles.

La réponse d'un responsable de Suez est la suivante :

Les données présentées sur le document accompagnant les factures sont calculées par l'ARS (Agence Régional de Santé) sur la base des résultats des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour ses calculs, l'ARS prend en compte la contribution des différentes sources d'approvisionnement de la commune.

Historiquement la commune de Maule était alimentée par les usines d'Aulnay (75%) et de Flins (25%). Depuis la mise en service de la décarbonatation sur l'usine de Flins (1^{er} juillet 2018) la commune de Maule est alimentée à 100% par l'usine de Flins.



L'ARS n'a pas pu prendre en compte dans ses fiches infofacture ce changement d'approvisionnement en eau qui s'est produit au cours de l'année 2018. Il en résulte que les chiffres donnés pour 2018 correspondent à une moyenne prenant en compte la qualité de l'eau produite par le forage d'Aulnay et la qualité de l'eau produite par l'usine de Flins avant et après le 1^{er} juillet 2018. Ceci explique la valeur moyenne de 35,3 °F indiquée sur ce document.

Nous avons demandé les résultats graphiques pour le premier semestre 2019, ces résultats et ceux de l'ARS sont bien cohérents avec les attentes contractuelles : 15°F +/-

Jean-Christophe SEGUIER
Adjoint au Maire,
déléguée Environnement, Santé
et Handicap



Les oiseaux de nos jardins...

A l'approche de l'hiver, et avec le retour du froid, du gel et de la neige, les oiseaux de nos jardins vont consacrer la quasi-totalité de la journée à rechercher de la nourriture pour résister aux intempéries.

Quelques gestes simples peuvent rendre la vie de ces petits emplumés plus facile...

Trouver de la nourriture durant la période hivernale n'est pas chose aisée pour nos amis à plumes. Larves d'insectes, baies et graines deviennent plus rares, les jours plus courts laissent moins de temps aux recherches, et le gel durcissant les sols ajoute de la difficulté à l'obtention de la ration quotidienne.

Il n'est pas nécessaire de nourrir les oiseaux trop tôt dans la saison, mais dès les premières gelées il ne faut pas hésiter à leur donner un petit coup de pouce, et ce jusqu'au mois de mars si l'hiver se fait long.

Où installer la mangeoire ?

Afin que les oiseaux se sentent en sécurité, la mangeoire doit être placée en hauteur, à l'abri des prédateurs, sur un poteau par exemple ou dans un arbre, et ce à l'abri du vent si possible. Même en appartement, l'installation d'une mangeoire sur une fenêtre ou un balcon fera le bonheur des oiseaux...

La mésange préférera une mangeoire équipée d'un toit, le rouge-gorge et le merle préféreront quant à eux manger au sol.

QUELLE NOURRITURE DONNER ?

Pour les granivores, le tournesol reste un met de choix : oléagineux et nourrissant, la mésange en raffole. Millet, blé, avoine, maïs et cacahuètes non salées sont très appréciées des passereaux au bec fin.

Les pains et boules de graisse sont essentiellement destinées à permettre aux oiseaux d'emmagasiner de l'énergie, mais ne sont pas vraiment nourrissantes, et sont souvent additionnées de graines.

D'autres oiseaux frugivores se régaleront de petits morceaux de pommes ou de poires trop mures, de noix ou d'amandes.

A NE SURTOUT PAS DONNER...

Graines de lin ou de ricin, toxiques, ne sont à donner sous aucun prétexte.

Le riz ou les pâtes non cuits gonflent dans l'estomac de l'oiseau, tout comme le pain qui ne nourrit pas, mais en revanche empêche l'oiseau de remplir son estomac avec d'autres aliments nourrissants.

Ce qu'il ne faut pas oublier en cas de gelées....

L'eau est essentielle aux oiseaux. Placer une coupelle d'eau renouvelée quotidiennement en cas de gel leur permettra de boire à besoin.

Enfin, évitez de placer les mangeoires trop proches l'une de l'autre si vous en placez plusieurs, car, comme le dit le proverbe provençal, « deux oiseaux sur le même épi ne restent pas longtemps amis »...



Sidonie KARM
1^{er} Adjoint au Maire,
déléguée Culture,
Fêtes et Cérémonies
et Communication



PARIS BREST 2019



Deux membres des Cyclos Maulois (CTM) sur le Paris Brest Paris 2019

Une épreuve mythique, une épreuve de légende, se déroulant tous les quatre ans et où nos deux participants maulois, Bertrand Leinen et Alain Badoux, ont dignement représenté notre club.

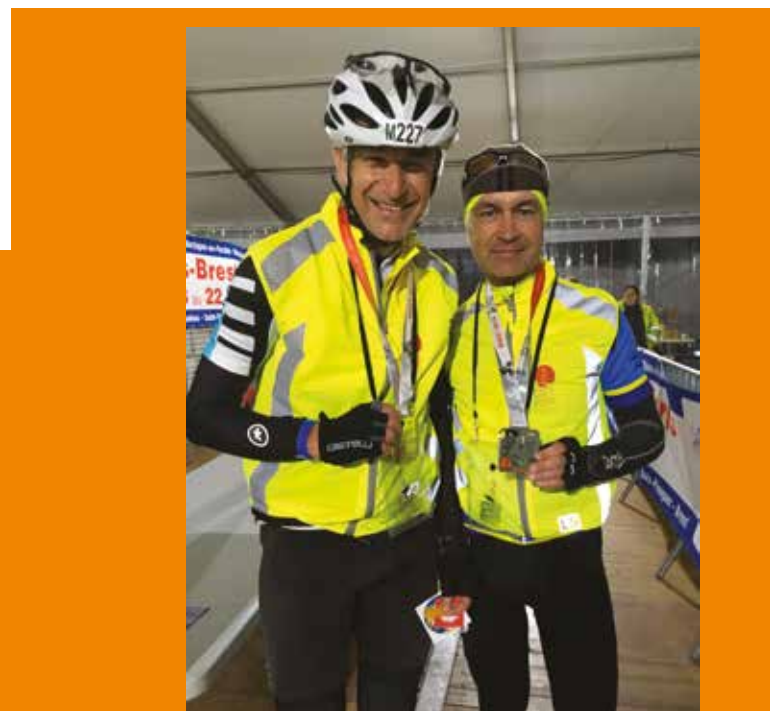
Ils ont partagé ce long ruban de bitume avec 6418 autres cyclistes venant d'une soixantaine de nations des cinq continents. Il fallait valider au printemps les quatre brevets qualificatifs de 200, 300, 400 et 600 km pour pouvoir se présenter au départ le dimanche 18 août à la Bergerie dans le cadre prestigieux du château de Rambouillet.

Par vague de 300 cyclistes les départs s'échelonnent tous les quarts d'heure à partir de 16h. Les sourires inondent les visages et laisseront la place aux rictus de souffrance pour le retour. Nos deux camarades s'élancent à 19 h, la nuit les attend à travers le Perche, l'Orne.

Les contrôles de l'organisation s'enchaînent : Mortagne, Villaine-La-Juhel. A l'aube Fougères : 300 km ont été parcourus. Heureusement leurs épouses gèrent l'assistance, la restauration, et ils repartent. La fatigue s'installe mais il faut écraser les pédales jusqu'au soir.

La Bretagne s'annonce : Loudéac, Carhaix, et nos deux guerriers flirtent avec une nouvelle nuit sur le vélo. Trois heures de sommeil sont prévues à Huelgoat où une brume nocturne entoure ces lieux baignés de mystère. Brest est atteint le lendemain matin et c'est la route du retour.

Celle des maux qui surgissent : les cervicales, les genoux, les blessures à la selle, les mains qui fourmillent, l'estomac qui n'accepte plus rien, les pieds qui brûlent. On est venu pour évaluer sa résistance au mal : on y est. Mais dans cette ferveur populaire qui accompagne ces fous pédalant chacun oublie ses douleurs. Ces héros anonymes naviguent entre deux vagues humaine, la fête est sur le bord de la route, on les encourage, on les ravitaille, on les aime.



CEREMONIES SPORTIVES



La passion et le défi emportent nos deux Maulois au milieu de la nuit suivante jusqu'à Fougères : 900 km. Le marchand de sable leur autorise quatre heures avant l'étape qui les mènera le lendemain jusqu'à Rambouillet. Ils vont souffrir mais ils vont le faire : 79h51, et nous étions là au milieu de la nuit pour les accueillir et vivre leur bonheur. 4 628 cyclos ont parcouru ces 1200 km dans le délai autorisé de



90h. Ils ont partagé le goudron, le vent, la fatigue, les encouragements et l'action des 2 500 bénévoles de l'organisation. Ils vont désormais partager aux quatre coins de la planète ce souvenir d'un monde virtuel où l'on n'existe qu'à travers son effort, l'empathie du public et où l'actualité anxiogène disparaît miraculeusement.

Bravo Alain et Bertrand ! Vivement 2023 ! D'ici-là rendez-vous tous les week-ends pour les sorties du CTM, cyclos et cyclotes confondus, jeunes et anciens, électrique ou pas.

Jean-Michel PIROT

Membre du CTM Maulois

OCTOBRE ROSE
LIGUONS- NOUS CONTRE LE CANCER DU SEIN !



Le 5 octobre le Volley-ball Maulois a organisé le Tournoi Octobre Rose

92 joueurs, au moins 300 personnes présentes !

Des partenaires locaux très généreux (Pizza Presto, Les 2 Gourmands, Intermarché Mareil, Wilco, Hapik Chambourcy).

Et surtout 2 325 € de dons récoltés pour La Note Rose et Octobre Rose !

Une grande fête, une grande réussite.

Ils remercient encore les gardiens Karl, Didier et François, les services techniques de la ville et le Handball Maulois pour leur aide !



Taxe d'habitation : où en est-on ?

Depuis 2018, la taxe d'habitation est progressivement supprimée pour disparaître définitivement en 2020 pour 80 % des foyers fiscaux français, uniquement sur les résidences principales.

Pour rappel, la taxe d'habitation est payée par les occupants (locataires ou propriétaires).

A Maule, 57% des foyers fiscaux (source Capital - novembre 2018) sont concernés par cette suppression. Afin de pouvoir en bénéficier, le plafond monte à 27 000 € de revenu fiscal de référence pour un célibataire, 43 000 € pour un couple, 49 000 € pour un couple avec un enfant et 55 000 € pour un couple avec deux enfants. Pour 2019, cette baisse de la taxe d'habitation est de 65% pour atteindre 100% en 2020.

Dans le projet de loi des finances 2020 qui est en cours d'examen à l'Assemblée nationale à la date de rédaction de cet article, il est également prévu la suppression progressive de cette taxe pour la totalité des contribuables (y compris pour les 43% non concernés à ce jour) entre 2021 et 2023.

Même si ces nouvelles semblent représenter une vraie opportunité pour les administrés, nous restons prudents et nous émettons des réserves sur cette réforme.

En effet, cette réforme va contribuer à augmenter encore le déficit de l'Etat déjà énorme alors qu'il serait nécessaire au contraire de le réduire. Espérons simplement qu'une nouvelle taxe ne verra pas le jour pour compenser le manque à gagner lié à la suppression de la taxe d'habitation.

De plus, l'Etat affirme que ce manque de recettes sera entièrement compensé aux communes et indexé sur l'inflation. Nous pouvons réellement nous en inquiéter lorsque nous voyons que la dotation forfaitaire, permettant de financer des compétences de l'Etat transférées aux municipalités, s'est vue être amputée de façon injuste et importante, elle qui au contraire devait être pérennisée dans le temps.

Cela signifie également que la fiscalité communale reposera uniquement sur les propriétaires par le biais de la taxe foncière, ce qui limitera donc les marges de manœuvre des collectivités. Cette taxe sera le seul levier pour permettre aux municipalités de financer de nouveaux projets, ce qui pourrait entraîner à terme une hausse de la taxe foncière indésirable mais nécessaire de la part des communes ou l'absence de nouveaux investissements.

Une grande partie des administrés, qui ne payent pas la taxe foncière, ne verront plus la corrélation entre les services publics et leurs impôts. L'impôt, à un niveau juste et équitable, contribue au pacte républicain. Si les administrés demandent à ce qu'un service soit développé sur la commune, ils s'attendent à ce que les impôts augmentent afin de le financer. Or avec la réforme, seuls les propriétaires contribueront au financement de ce nouveau service.



Taxe foncière : comment cela fonctionne

Comment est-elle calculée ?

Taxe foncière = bases (valeur locative cadastrale du bien fixé par l'Etat) multiplié par le taux voté par la commune

La "valeur locative cadastrale" représente le montant du loyer annuel que le propriétaire pourrait théoriquement obtenir de son bien, s'il le louait.

Pour calculer la valeur cadastrale d'un bien, on prend en compte : la surface, la catégorie de logement déterminée en fonction du standing, l'affectation, l'état général (gros travaux et importantes rénovations sont autant d'éléments qui viendront gonfler la facture), les constructions nouvelles, les agrandissements, et les nouveaux éléments d'équipement ou de confort tels que terrain de tennis, piscine, etc.

On retire ensuite 50% de charges fictives de ce montant, pour retenir le loyer net de charges. Et c'est sur cette valeur locative théorique, qu'on applique un pourcentage d'imposition, voté en conseil municipal.

Les valeurs locatives des logements sont uniquement majorées, chaque année, à l'aide d'un coefficient forfaitaire, fixé par l'Etat en loi des finances. Et pour l'année 2019, le coefficient de revalorisation est de 2,2 %. En ce qui concerne la valeur locative, ce sont les services de l'Etat qui la détermine.

Une fois la base d'imposition déterminée, le fisc multiplie cette valeur locative nette par des taux qui sont fixés annuellement par les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements), pour obtenir le montant de la taxe foncière. **Sachant qu'en 2019, les taux fixés par la commune, l'intercommunalité et le département sont les mêmes qu'en 2018. Il n'y a pas eu d'augmentation ni sur la commune ni sur l'intercommunalité ni sur le département.**

La hausse entre 2018 et 2019 ne provient donc que de la valeur locative et donc des services de l'Etat.

A quoi sert la taxe foncière ?

La taxe foncière sert à financer les équipements collectifs et les services des collectivités territoriales.

En clair, la taxe foncière permet de financer les équipements sportifs, les dépenses scolaires, l'entretien de la voirie, ... dans les villes, les intercommunalités et les départements. Seul 50% environ de la taxe foncière sont attribués à la commune et l'intercommunalité, l'autre moitié est destinée au Département.

Qui paye la taxe foncière ?

La taxe foncière est supportée par le propriétaire.

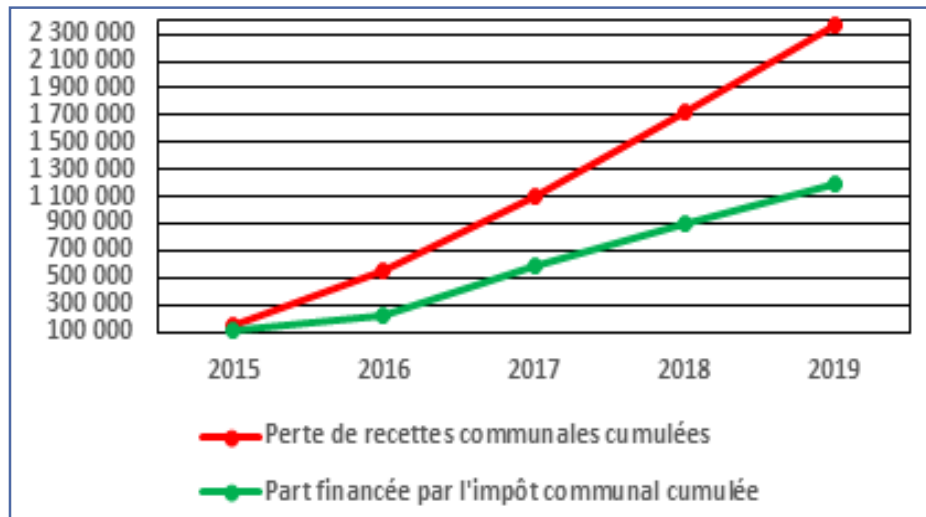
La taxe foncière s'applique aux immeubles, mais également aux biens qui leur sont assimilés (piscine, abris de jardin non démontables, ...).

Aujourd'hui, sont exonérées de taxe foncière certaines catégories de population aux revenus modestes (personnes âgées de + de 65 ans ou handicapés).

Rappels sur notre budget et nos impôts 2019

Toutes les informations ci-dessous sont détaillées dans le dossier spécial budget 2019 du Maule Contacts de mai-juin 2019, disponible sur www.maule.fr, rubrique la municipalité → Maule contacts

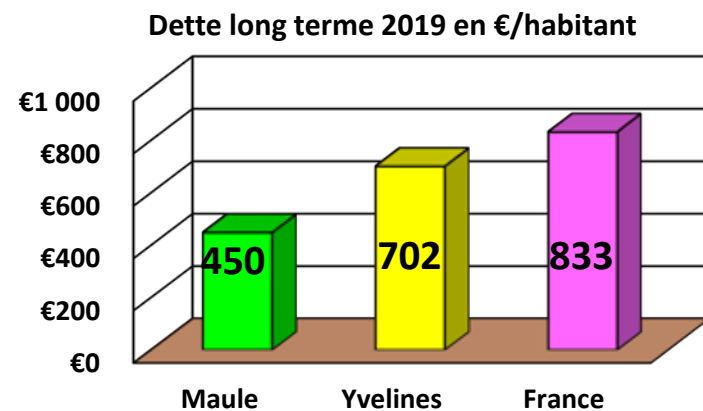
→ Comparaison des recettes prélevées par l'Etat et de la répercussion fiscale décidée par la commune de Maule



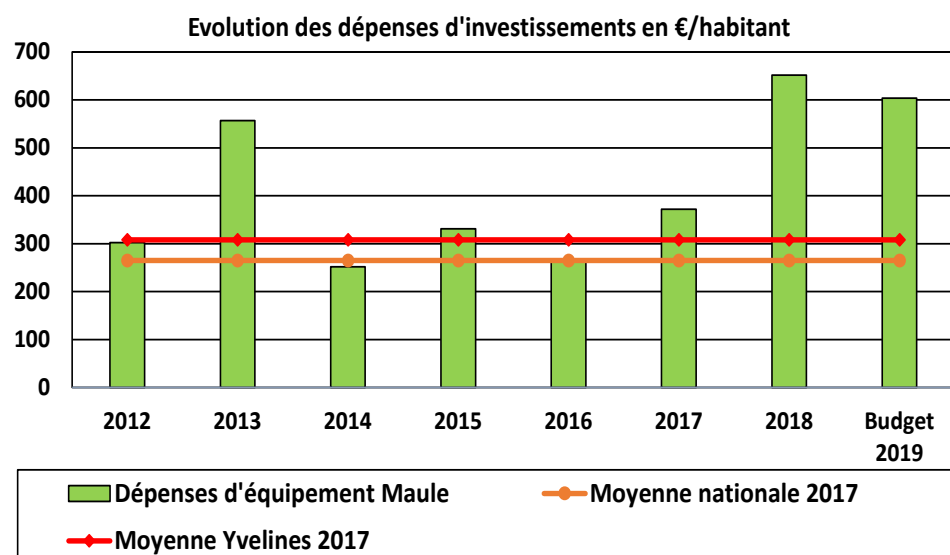
Entre 2015 et 2019, seule la moitié des recettes ponctionnées par l'Etat a été financée par l'impôt, l'autre moitié a été financée par des économies de fonctionnement de la commune.

→ En 2019, 0% d'augmentation des taux communaux et intercommunaux

→ La dette de Maule continue de baisser et reste inférieure à la moyenne



→ Des investissements toujours très soutenus



Fête du Beaujolais
Samedi 23 novembre

Marché de Maule
Menu des festivités
 — Découverte du millésime 2019 —
Ouverture : 9h - 13h

Les commerçants du marché et du centre-ville vous proposent

- des animations
- des dégustations
- des paniers garnis à gagner

Plus d'informations : contact.mairie@maule.fr - 01 30 90 49 12/17

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et doit être consommé avec modération

crédit photo : Freepik - Pixabay



GROUPE SCOLAIRE RENE COTY

Les travaux se sont achevés fin août pour une rentrée réussie le 4 septembre . Il restera à finaliser les plantations en novembre,
Place à quelques photos ... Avant ...Après.



L'école avant



L'école après



Préau avant



Préau après



façade arrière



façade à l'avant

BATIMENT ANNEXE DES SERVICES-TECHNIQUES RUE D'AGNOU

Nos services techniques étant quelque peu à l'étroit rue du Clos NOYON, la commune a fait l'acquisition d'un ancien hangar afin de stocker le matériel et d'en faire l'entretien,
Nous avons procédé à son ravalement afin qu'il soit en harmonie avec l'environnement car les façades étaient vieillissantes,

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUES ST-VINCENT ET D'AGNOU

Les travaux ont commencé début septembre et se poursuivent suivant le phasage prévu :

- mise en place de la signalisation.
- réalisation des tranchées et mise en place des fourreaux et des réseaux.
- exécution du terrassement par aspiration dans les zones où les réseaux enterrés existants sont trop denses pour permettre l'utilisation d'engins mécaniques.



La signalisation



Mise en place des fourreaux



Mise en place des fourreaux



Terrassement par aspiration



Mise en place des fourreaux

RUE DES ALOUETTES

Reprise de la couche de roulement, voirie en enrobé sur toute la longueur de la rue.



Rue des Alouettes



Rue des Alouettes



Façade de l'école après ravalement

GROUPÉ SCOLAIRE JEAN-BAPTISTE CHARCOT

Après le changement des menuiseries extérieures, voici le nouveau ravalement,

RUE CROIX JEAN DE MAULE

Réalisation d'un trottoir de la route d'Herbeville jusqu'au Centre de Loisirs, avec mise en oeuvre d'un ralentisseur et la création de places de parking.



Ralentisseur rue Croix Jean de Maule



Nouveau trottoir rue Croix Jean de Maule

TROTTOIR RUE DE MAREIL

Afin de permettre à nos collégiens ainsi qu'à nos piétons de circuler plus facilement, nous avons réalisé son élargissement en taillant le talus et en réalisant un blindage afin de le soutenir, Certains diront que ce n'est pas assez large mais nous ne pouvions faire mieux car il était impossible de réduire la largeur de la voirie,



Élargissement du trottoir rue de Mareil



Élargissement du trottoir rue de Mareil

Philippe CHOLET
Adjoint au Maire,
délégué Travaux,
et Sécurité des bâtiments



AMENAGEMENTS EXTERIEURS GYMNASÉ ST-VINCENT

La rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite PMR est terminée, ainsi que le goudronnage devant le gymnase.



Mise en place d'un blindage au Gymnase Saint-Vincent



Vue de la rampe d'accès PMR coté Gymnase Saint-Vincent



Vue de la rampe d'accès PMR coté Chaussée Saint-Vincent



Vue du Gymnase Saint-Vincent une fois le goudronnage réalisé.

MAISON MEDICALE TERRITORIALE Point d'étape



La future maison médicale territoriale, totalement financée par le Département des Yvelines, accueillera prochainement des professionnels de santé, un cabinet dentaire, le laboratoire d'analyses

médicales ainsi que l'Antenne Sociale du Territoire d'Action Départementale.



C'est l'aboutissement d'un long travail de concertation qui va permettre de regrouper dans

un même lieu une offre médicale et paramédicale complète associée à la possibilité de consulter des spécialistes grâce à un accord passé avec l'hôpital de Poissy-Saint-Germain.

Située sur l'actuel terrain de pétanque, chaussée St-Vincent, elle ouvrira ses portes en 2021.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Oglo,

qui fort de ses nombreuses références dans la réalisation de projets similaires, nous a déjà fourni les plans intérieurs qui ont été validés par l'ensemble des futurs utilisateurs.

Le projet architectural est en cours de finalisation et les premiers travaux de dévoiement des réseaux qui alimentent la salle des Fêtes débuteront prochainement.

Le gros œuvre de la construction devrait quant à lui débuter au printemps 2020.

Nous aurons d'ici-là l'occasion de revenir sur l'état d'avancement du projet qui, n'en doutons pas participera à maintenir et à développer une offre de soin de qualité sur notre territoire.

Hervé CAMARD
Adjoint au Maire,
délégué à l'Urbanisme





Musée Victor Aubert

Marché de Noël Saint-Nicolas 7 et 8 décembre

Comme chaque année les dentellières de Dentelles Rebelles seront au rendez-vous. Vous pourrez admirer leur ouvrages et vous informer auprès d'elles.

La tisserande Gwendoline attend les enfants qui pourront participer à son atelier !



L'objet du mois :

Cornes d'un capridé fossilisé. C'est à l'occasion de fouilles au lieu-dit Le Radet à Maule qu'elles ont été trouvées à 3 mètres de profondeur par Victor Aubert en 1925.

Si elles portent le numéro du nouvel inventaire réalisée par l'ACIME depuis 2011, l'étiquette manuscrite à l'encre de Chine réalisée par Victor Aubert a été précieusement conservée.



Parcourir le musée c'est voyager dans le temps, en y trouvant des objets provenant tous de Maule ou de sa région, aussi divers qu'une dent de mammoth, une épée abandonnée dans un souterrain ou des cannes fabriquées à Maule.

Vous y êtes attendus en famille, avec vos amis.

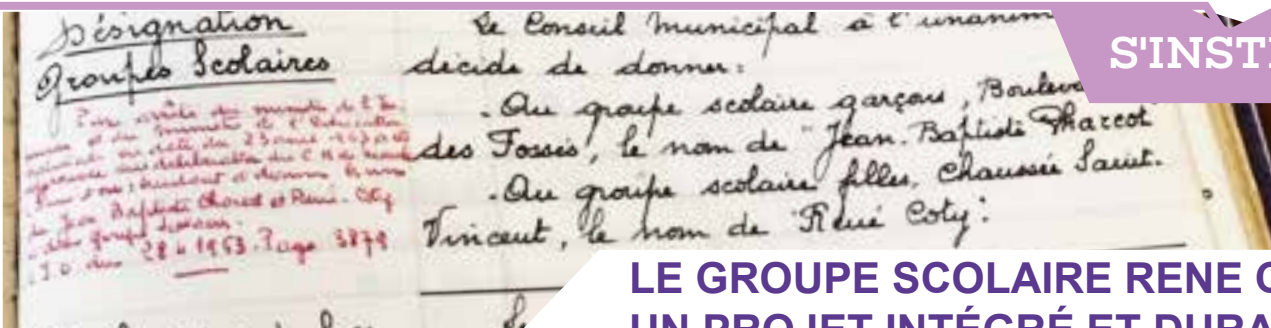
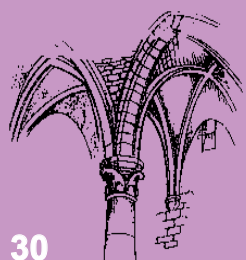
Le musée ouvre ses portes dès 14h30 jusqu'à 17h chaque mercredi et samedi 2 et dimanche 3 novembre.

**A l'occasion du Marché de Noël Saint-Nicolas
le musée sera ouvert**

le samedi 7 de 11h à 19h et dimanche 8 de 11h à 18h

Pour les groupes, visites commentées sur rendez-vous les jours d'ouverture et en dehors. L'entrée est gratuite.

Retrouvez le musée sur votre téléphone, votre tablette et votre ordinateur
Plus d'infos sur www.museeaubertmaule.free.fr



LE GROUPE SCOLAIRE RENE COTY, UN PROJET INTÉGRÉ ET DURABLE

En 1957, la construction du groupe scolaire René Coty s'est intégrée dans un vaste programme tant immobilier qu'éducatif participant ainsi à l'aménagement du parc de l'ancien château par la commune.

A la rentrée de 1954, 300 écoliers dont 190 filles et élèves de moins de six ans sont répartis dans sept classes dont six construites en 1865, près de la mairie (1). En 1952, une classe supplémentaire de filles avait été aménagée provisoirement dans un local communal mais on déplorait son manque de confort. Cette situation, provoquée par une nette augmentation de la population après la fin de la seconde guerre (2), avait alerté l'inspecteur primaire qui avait réclamé la création de nouveaux locaux scolaires. En 1955, on devra même repousser d'un an l'accueil des élèves en classe enfantine (l'actuelle maternelle).

En novembre 1954, le conseil municipal décide donc de créer un groupe scolaire pour les garçons sur un terrain situé boulevard des Fossés appartenant à Mme Derbanne (3). Le projet retenu en février 1956 comprend quatre classes et trois logements d'instituteurs. On y adjoindra en mars 1957 une cantine capable d'accueillir 100 élèves par jour. Ce nouveau groupe scolaire sera inauguré le 19 octobre 1958 en présence du préfet de Seine-et-Oise (4).

Las, cela savère encore nettement insuffisant !

En effet, depuis août 1954, la commune projette de construire des logements H.L.M. sur un terrain situé en bordure de la nationale 191 appartenant à la Société Immobilière de la Vallée de la Mauldre dont le gérant était M. Piccinin, entrepreneur en maçonnerie. C'est finalement le projet présenté par la société d'H.L.M. Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille (F.F.F.) qui sera retenu en 1956. Le programme prévoit la construction de 200 logements H.L.M. financés à 85% par la F.F.F. et à 15% par la Régie Renault qui se réserve le droit d'en désigner les locataires à hauteur de 90%. La commune désignera les 10% restants.

C'est en effet à cette époque que l'usine Renault de Flins inaugurée en 1952 construit en grande série la célèbre Dauphine, qui donnera son nom à la cité H.L.M de Maule. Celle-ci accueillera de nombreux ouvriers italiens attirés par ce nouveau bassin d'emploi.

Le projet global comprenait aussi la création d'un groupe scolaire. La commune choisit en avril 1957 de s'inscrire dans le programme de commandes groupées urbaines du département de Seine-et-Oise.

Pour ce faire, la municipalité décide d'acquérir 7 200 m² de terrains jouxtant la chaussée Saint-Vincent.

(1) L'ancienne école des garçons, côté ruelle Saint-Nicolas existe toujours et accueille aujourd'hui les associations de la commune. Celle des filles, côté rue des Galliens, a été détruite lors des travaux d'agrandissement de la mairie.

Les architectes chargés du projet seront M. Blanchot architecte en chef chargé par le ministère de l'Education nationale de coordonner les opérations groupées de Seine-et-Oise et M. Delaplaine, architecte opérationnel.

Le marché est attribué en 1960 à la Société Auxiliaire d'Enreprises Electriques et des Travaux Publics, domiciliée à Paris XVI. Il est prévu de construire une école de treize classes primaires filles et secondaires dites modernes mixtes, une école maternelle de cinq classes, des logements pour les instituteurs, une cantine avec une cuisine et un réfectoire de 180 places, un plateau et une salle d'éducation sportive.

Le coût global de la construction s'élèvera à 2 033 000 francs dont 1 292 000 francs subventionnés par l'Etat et 129 000 francs par le département. La commune aura recours à un emprunt de 530 000 francs, le solde sera prélevé sur le budget communal.

L'école ouvrira ses portes à la rentrée de 1961 avec cinq classes primaires de filles, trois classes maternelles et une classe moderne mixte (6^e et 5^e).

L'éducation physique se pratiquait sur le plateau devant l'école ou sous le préau en cas d'intempéries. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que les élèves auront accès au nouveau gymnase Saint-Vincent.

La réception définitive des travaux aura lieu en novembre 1962. C'est le 12 décembre 1962 que le conseil municipal statue sur les noms à attribuer aux deux groupes scolaires :

Pour l'école des filles, on a choisi le nom de René Coty (1882-1962), dernier président de la quatrième République (1953-1959), décédé quelques jours auparavant.

Celle des garçons prend le nom de Jean-Baptiste Charcot (1867-1936), médecin et explorateur polaire.

Le groupe scolaire René Coty vient de faire l'objet d'une nouvelle campagne de réhabilitation. C'est aussi reconnaître à cet investissement décidé il y a plus de 60 ans son caractère durable.

Jean-Claude Alexandre, vice-président de l'ACIME
Sources : archives communales



(2) Maule comptait 1 615 habitants en 1946, 1 830 en 1954 et 2 938 en 1962.

(3) L'actuel groupe Charcot.

(4) L'actuel département des Yvelines a été créé le 1er janvier 1968.

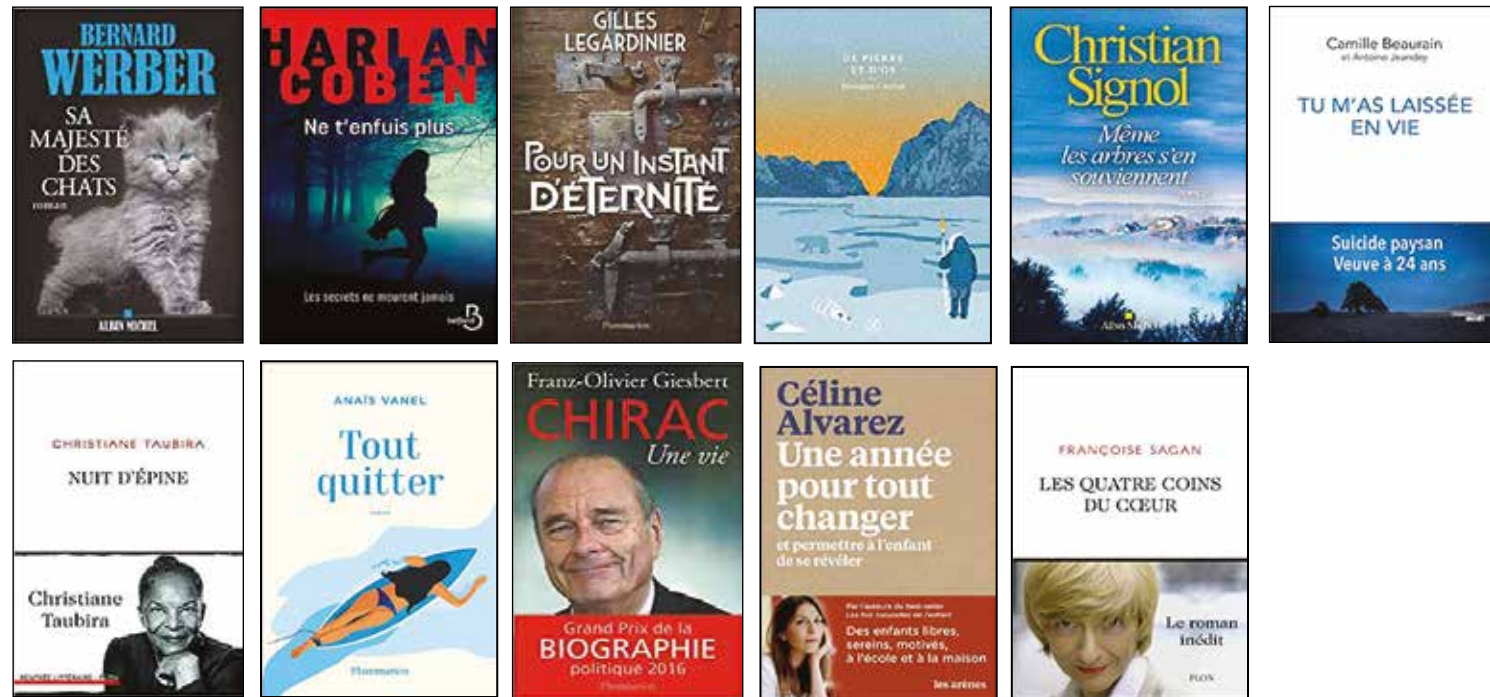


Les préoccupations en matière d'écologie, les inquiétudes de notre jeune génération et le souci que nous avons de consommer moins et mieux ont déjà amené la bibliothèque de Maule à constituer un fonds de ressources éclairantes que vous êtes nombreux à consulter et emprunter.

En ces jours parfois gris où la terre va sommeiller, nous aurons besoin de chaleur et de plaisirs, nous vous proposons donc une sélection hétéroclite à déguster :



Du côté des romans adultes vous pourrez glaner :



Du côté des enfants :

Nous compléterons la série des Naruto à la demande inépuisable de nos lecteurs avides ! Ainsi que quelques autres surprises à découvrir sur place !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :
24, rue Quincampoix - 78580 MAULE
☎ 01.30.90.80.51

Céline RALLON
Responsable de la bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :
- lundi : 14h30 à 17h00
- mercredi : 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00
- samedi : 10h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

Tarif annuel : 10 € par personne

Les conférences de l'ACIME...

Dimanche 17 novembre à 17h

Maison des associations

La Grande Guerre, une guerre qui n'en finit pas

Par Jean-Claude ALEXANDRE

Participation aux frais : 3€



Dimanche 1^{er} décembre à 17h

Maison des associations

L'imagerie médicale, voyage dans notre corps.

Visuel

Par Alain RENOUX

Participation aux frais : 3€ - Adhérents : gratuit



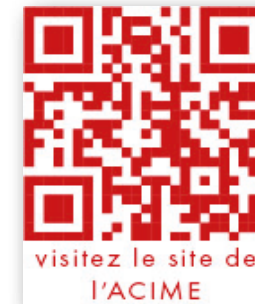
Samedi 16 novembre à 17h

A Aulnay-sur-Mauldre Invité par l'association Le Roseau

Salle des Fêtes d'Aulnay-sur-Mauldre

Les souterrains de Maule, mythe ou réalité ?

Par Alain RENOUX



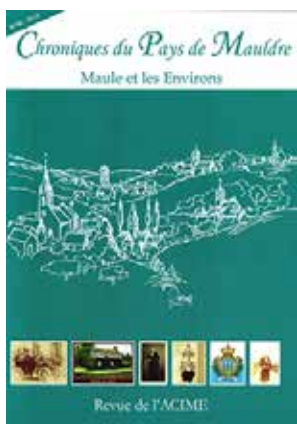
Retrouvez-nous sur notre site

Publication de l'ACIME

La revue n° 46- Chroniques du Pays de Mauldre Maule et les Environs – 76 pages couleur- 10€

En vente auprès de l'ACIME et à la Maison de la Presse

Infos : 06 12 93 41 50



BEAUX ARTS DE MAULE ANNÉE 2019-2020 L'ASSOCIATION VOUS PROPOSE

Stages modelage avec Claire Deschamp

2 et 5 décembre

3 et 6 février

23 et 26 mars

11 et 14 avril

Horaires : le 1er jour 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Le 2ème jour 9h-13h

Tarifs : 70€ adhérents, 80€ non adhérents

Stages peinture avec Laetitia Ruquier

4 et 5 novembre

13 et 14 janvier

2 et 3 mars

20 et 21 mai

Horaires : les lundis 14h/17h

les mardis 9h45/16h-45

Tarifs : 70€ adhérents, 80€ non adhérents

Stages loisirs créatifs avec Eugénie

2 et 3 janvier 2020

Horaires : 13h30-16h

Tarifs : adhérent 40€, non adhérent 43€

Stages dessin avec Eugénie

2 et 3 janvier 2020

Horaires : 16h-18h

Tarifs : adhérent 32€, non adhérent 34€



PARTAGER



ECOLE DE MUSIQUE DE MAULE
CONCERT DE NOËL
SAMEDI 7 DÉCEMBRE à 18 heures
 Église St Nicolas Entrée libre



MARCHE NORDIQUE
 Séance de découverte
Samedi 16 novembre 13h30



vitafedé oxygène

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
06 11 57 04 68
usm.gv.rp.maule@free.fr



En route pour Féerie de Noël avec Catherine, Jeanne, Micheline, Monique, Alain et sa guitare
Mercredi 11 décembre
 pour conter et chanter

Au Centre de Loisirs,
 54 chemin de la Cressonnière,
 à tous les enfants de 3 à 6 ans de 10h à 11h
 (inscrits ou non au centre)

(A noter : afin d'être au plus proche des attentes des parents et des responsable du centre de loisirs il n'y aura pas de séance pour cette tranche d'âge l'après-midi au Prieuré)

Au Prieuré, 24 rue Quincampoix
 aux enfants de 7 à 10 ans
 de 14h45 à 15h45

Ne manquez pas ces moments de joie partagée en attendant Noël

INFORMATIONS




Comité de Jumelage de Maule et de la Vallée de la Mauldre
Les 14 et 30 Novembre 2019

Soirées écossaises

Judi 14 Soirée Cinéma à Maule Salle des Deux Scènes

- Accueil à partir de 19h00
- Apéritif
- 19h30 : Courts Métrages sur l'Ecosse
- 20h00 : Repas dînatoire « Saveurs celtiques »
- 21h15 : film de Josie ROURKE sorti en 2018

« Marie STUART, reine d'Ecosse »

Entrée : Film seul 3,50€ - repas seul 7€ - les deux 10€

Samedi 30 Soirée St Andrew à Aulnay sur Mauldre à 20h30 Salle polyvalente

- Apportez un dessert ...
- Fromage, café, thé offerts par le Comité de Jumelage
- Rétrospective des activités du jumelage 2019
- Quiz sur les « Inventeurs écossais »
- Danses écossaises et traditionnelles

Entrée Libre Bar payant

Réservation : 06 10 10 66 90 ou michel.contet@wanadoo.fr

DÎNER DANSANT CASSOULET au menu
 à l'occasion des
 Retrouvailles des Anciens Élèves des Écoles Publiques de Maule



Samedi 16 novembre 2019
 à partir de 20 heures
 Salle des Fêtes à Maule

Seront à l'honneur tous les élèves dont la date de naissance se termine par le chiffre 9

Participation : Adhérent : 25 €
 Non Adhérent : 30 €
 Enfant de moins de 13 ans : 20 €

Réservation avant le 12 novembre 2019 au

06 81 25 60 11
 Association des Anciens Élèves des Écoles Publiques de Maule

Café - Théâtre à Maule
LES 3 COUPS Novembre 2019

LES DESSOUS DE MARIANNE
 de Germaine PLANSON



Mairie

V.22-21H
 S.23-21H
 D.24-15H
 V.29-21H
 S.30-21H

12€ Les 2 Scènes 8€
 Tarif 8€ : enfants-12 ans & Handicapés

06.62.82.20.49  **06.61.11.91.21**

marilyn.merle@free.fr <http://les-3-coups.fr>

Réservez votre soirée en renvoyant le coupon ci-dessous accompagné de votre règlement à l'ordre de « Les 3 Coups » à :

Marilyn MERLE / LES 3 COUPS (06.62.82.20.49)
 10 Rue des Blondeaux - 28260 SOREL MOUSSEL

Mme /Mr

Adresse :

Tél. :

Courriel :

souhaite réserver pour "Les Dessous de Marianne"

..... Places X 12€ Places X 8€ (-12ans/handicapés)

- VENDREDI 22 nov. 2019 (21H)
- SAMEDI 23 nov. 2019 (21H)
- DIMANCHE 24 nov. 2019 (15H)
- VENDREDI 29 nov. 2019 (21H)
- SAMEDI 30 nov. 2019 (21H)

SOIT UN TOTAL DE Euros
 Vos places seront, comme d'habitude, à retirer à l'accueil le jour de votre réservation.

FESTIVITES HIVERNALES



Décoration des sapins de Noël par les enfants du périscolaire le jeudi 5 décembre avec les décorations qu'ils auront réalisées avec l'aide de leurs animateurs

Programme du Marché de la Saint-Nicolas



SAMEDI 7 DÉCEMBRE de 11h à 20h

- 11h00 à 19h00 ☆ Démonstration de dentelles aux fuseaux au musée
- 11h00 à 11h30 ☆ Concert des petits violonistes de La Clef du Bonheur
- 11h30 à 15h00 ☆ Spectacle de rue
- 15h30 à 16h15 ☆ Contes pour enfants à la bibliothèque au Prieuré
- 16h15 à 16h30 ☆ Chocolat chaud offert aux enfants à l'Espace culturel Marcel Tréboit
- 16h30 à 17h30 ☆ Dans la tente de restauration : ateliers pour enfants
- 18h00 à 19h00 ☆ Concert de l'école de musique à l'église avec le S'Maule Band
- 20h00

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE de 11h à 19h

- 11h00 & 14h30 ☆ Spectacle de rue
- 11h00 à 17h00 ☆ Démonstration de dentelles aux fuseaux au musée
- 15h00 à 16h00 ☆ Dans la tente restauration : ateliers pour enfants
- 19h00 ☆ Fermeture du Marché de la Saint-Nicolas

- ☆ Les matins et après-midis, retrouvez St-Nicolas, le Père Fouettard et les ânes sur le marché...
- ☆ La fanfare déambulera sur le marché le samedi et le dimanche
- ☆ Profitez des promenades en calèches tout le week-end !
- ☆ Venez voir la tente de Noël dans la cour du Prieuré



NOËL 2019



VACANCES : Du 23 Décembre 2019 au 3 Janvier 2020

INSCRIPTIONS:

MAULOIS : DU 4 NOVEMBRE AU 8 DECEMBRE 2019
CCGM : DU 18 NOVEMBRE AU 8 DECEMBRE 2019

Pour faire l'inscription de vos enfants pour les vacances :

Remplir la fiche sanitaire bleue 2019-20 (si ce n'est pas déjà fait !)
 Envoyer un mail à l'adresse centre-loisirs@maule.fr avec les dates que vous souhaitez réserver, attendre notre confirmation par retour de mail pour être certains que votre demande a bien été prise en compte.

NE SUPPRIMEZ PAS VOS MAILS TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS RECU NOTRE REPONSE.
Annulation sans facturation jusqu'au 8 Décembre maximum

Attention vous ne pouvez réserver qu'après avoir constitué le dossier d'inscription auprès de la direction du Centre de loisirs de Maule



EMPLOI



POSTES À POURVOIR IMMÉDIATEMENT

- ▶ Adjoint de prévention & sécurité
- ▶ Aide-ménagère
- ▶ Animateur
- ▶ Assistante administrative
- ▶ Assistant chef de chantier
- ▶ Assistante ressources humaines
- ▶ Auxiliaire de vie
- ▶ Chauffeur
- ▶ Conseiller à la vente
- ▶ Conseiller d'insertion professionnelle
- ▶ Directeur de centre de loisirs
- ▶ Electricien
- ▶ Enquêteur/trice
- ▶ Ingénieur Projet
- ▶ Secrétaire comptable
- ▶ Soutien scolaire
- ▶ Surveillant de restauration scolaire
- ▶ Vendeur

GeM-Emploi - Gally et Mauldre Emploi Votre commune vous assiste dans l'emploi !

Vous êtes une entreprise, une collectivité à la recherche de compétences ?

Nous vous proposons les candidats répondant à votre besoin.

Vous êtes demandeur d'emploi ou chercher à en changer ?

Nous vous mettons en relation avec les organismes qui recherchent vos compétences.

Vous souhaitez créer votre entreprise ?

Avec Initiative Seine Yvelines, obtenez un accompagnement et un financement sans intérêts.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour faire évoluer votre carrière ?

Notre partenaire ACE est là pour vous assister.

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

En relation avec la mission locale de votre commune, nous vous aidons à trouver aides, formation, contrat en alternance, stage, emploi.

Si vous souhaitez

- de nouvelles opportunités de carrière
- vous rapprocher de votre lieu de domicile...
- ou tout simplement changer d'emploi,

contactez-nous dès à présent, nous vous aiderons dans vos recherches.

Si vous êtes intéressés par une formation en bureautique, contactez-nous au 01 30 90 86 25



CONTACT
01 30 90 86 25
contact@gem-emploi.org

Retrouvez-nous aussi :

- sur Facebook : GeM-Emploi
- dans votre commune sur rendez-vous
- permanence les lundis, mercredis et vendredis matin à Maule, place de la Mairie.

NOS COMMERCANTS



Garder l'âme du Petit Quinquin

Gaël AUPETIT et Mathieu RENOUF, les deux nouveaux propriétaires de notre café de village se sont engagés dans une belle aventure depuis le 28 août.

C'est autour d'une tasse d'expresso, attablé dans ce lieu si chargé de souvenirs que l'on écoute leurs histoires.

Il faut remonter à une dizaine d'années, Gaël, nouvel arrivant à Maule, pousse la porte de cette brasserie de la place de la Mairie. « C'est le tout premier lieu où j'ai mis les pieds. J'en suis tombé amoureux. » Ce n'est pas en tant que professionnel car ni Gaël, ni Mathieu,

ne sont du milieu. Alors pourquoi s'être lancés ? Tous les deux cherchaient à se reconverter, le Petit Quinquin s'est révélé être une véritable opportunité. Pour Gaël, cette chance est une madeleine de Proust. « Mon arrière-grand-mère tenait un bar. J'ai toujours eu un sentiment empreint de nostalgie lorsque je repense à cette époque. » Mais pas question de se lancer seul ! « J'avais besoin de quelqu'un en qui j'ai confiance et avec qui j'avais déjà travaillé, savoir que je pouvais compter sur un partenaire était primordial ! » Et c'est à Mathieu qu'il pense pour monter ce beau projet en binôme.

« J'avais également besoin de changer d'air, de me rapprocher de mon lieu de vie. Je n'ai pas hésité longtemps à accepter cette proposition. Même si c'est un sacré changement pour moi ! »

Et des projets, ils en ont ! Mais garder l'âme de ce lieu est indispensable. « On l'a juste rajeuni avec un bon coup de peinture, hors de question de toucher à ces vieilles fenêtres typiques du lieu. Nous avons commencé doucement à notre ouverture, en proposant uniquement des boissons dans un premier temps, lors de la brocante du 15 septembre. C'était un bon démarrage ! Nous allons également reprendre la restauration, ce sera une cuisine simple et familiale. Nous souhaitons avant tout faire du Petit Quinquin un lieu convivial pour tous les maulois. »

Le Petit Quinquin, 10 place de la Mairie, sera ouvert tous les jours de 8h à 20h, le lundi de 7h à 20h. Fermeture le jeudi.



Gaël AUPETIT et Mathieu RENOUF

COCCI-MARKET

Une page se tourne pour le commerce maulois, fidèles au poste depuis 1990 Jean-Luc et Catherine, les propriétaires du Cocci-Market se tournent vers un autre avenir. Ils remercient leur fidèle clientèle de les avoir accompagnés toutes ces années.



NOS COMMERCANTS



DES GITES À MAULE

Les gîtes du Clos Saint-Martin viennent d'ouvrir en centre ville. Nichés dans le quartier du Prieuré et à 800 m de la gare, ces gîtes offrent toutes les commodités de la ville avec la quiétude d'un adorable jardin clos.

Il s'agit de 2 studios proposés en location saisonnière, chacun pouvant accueillir de 1 à 4 personnes. Ils disposent tous deux d'un coin nuit, d'un coin salon avec canapé convertible, d'une kitchenette très bien équipée et d'une salle de douche. Classement de confort 3*** en Meublés de Tourisme

Le Clos Saint-Martin, Mme Valérie Froissart, 06 18 15 15 31

6 rue Saint-Martin, 78580 Maule

email : gitesduclossaintmartin@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/gitesduclossaintmartin/>

(site internet à venir)



Mécanicien cycle depuis vingt ans dans diverses enseignes référencées dans le domaine, Matthieu LAURENT est formateur technique spécialisé cycle en CFA depuis huit ans. Il est arrivé cet été sur Maule, et a créé sa société qu'il a nommée « Les Petits Vélos de Matthieu ».

Il fait de la mécanique toutes marques et toutes pratiques du vélo d'enfant aux vélos les plus haut de gamme, que ce soit VTT, Vélo à Assistance Electrique ou vélo de route. De la simple crevaison aux interventions les plus techniques le vélo n'a aucun secret pour lui.

Il sera ravi de vous accueillir afin de résoudre les problèmes de nos amis les 2 roues.

Matthieu LAURENT
Les Petits Vélos de Matthieu
07 67 78 49 75 et lpvmatt@gmail.com



VOTRE TERRITOIRE

VOTRE TERRITOIRE

Retrouvez le programme des festivités automnales et hivernales des deux prochains mois sur la Communauté de Communes Gally Mauldre.

MARCHE DE LA GASTRONOMIE BAZEMONT

24 novembre 2019

DE 8 HEURES A 18 HEURES
Cour de l'École et Salle du Cèdre
Entrée libre

BAZEMONT
Exposition Artisanale
Salle du Gothique et de la Comédie
24 novembre de 10h à 18h
Marché de la gastronomie
24 novembre de 8h à 18h
Cour de l'école et salle du Cèdre

TELETHON
4, 6, 7 & 8 décembre 2019
MARCHÉ DE NOËL
8 décembre 2019

FEUCHEROLLES
Marché de Noël
Hall du marché
8 décembre

Conférence
sur les oiseaux de nos jardins
Animée par Gilles Grandclaude, représentant LPO
Samedi 30 novembre 2019
de 10h à 12h, en mairie
Apprenez à connaître, attirer les oiseaux
- Projection commentée d'un film sur les oiseaux des jardins
- Exposition de nichoirs
- Échanges / questions
Exposition « Les oiseaux de la Plaine » du 13 novembre au 7 décembre 2019 (entrée en mairie)
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE
Mairie 32 rue de la Fontaine des Vaux - Tél. 01 30 88 07 00

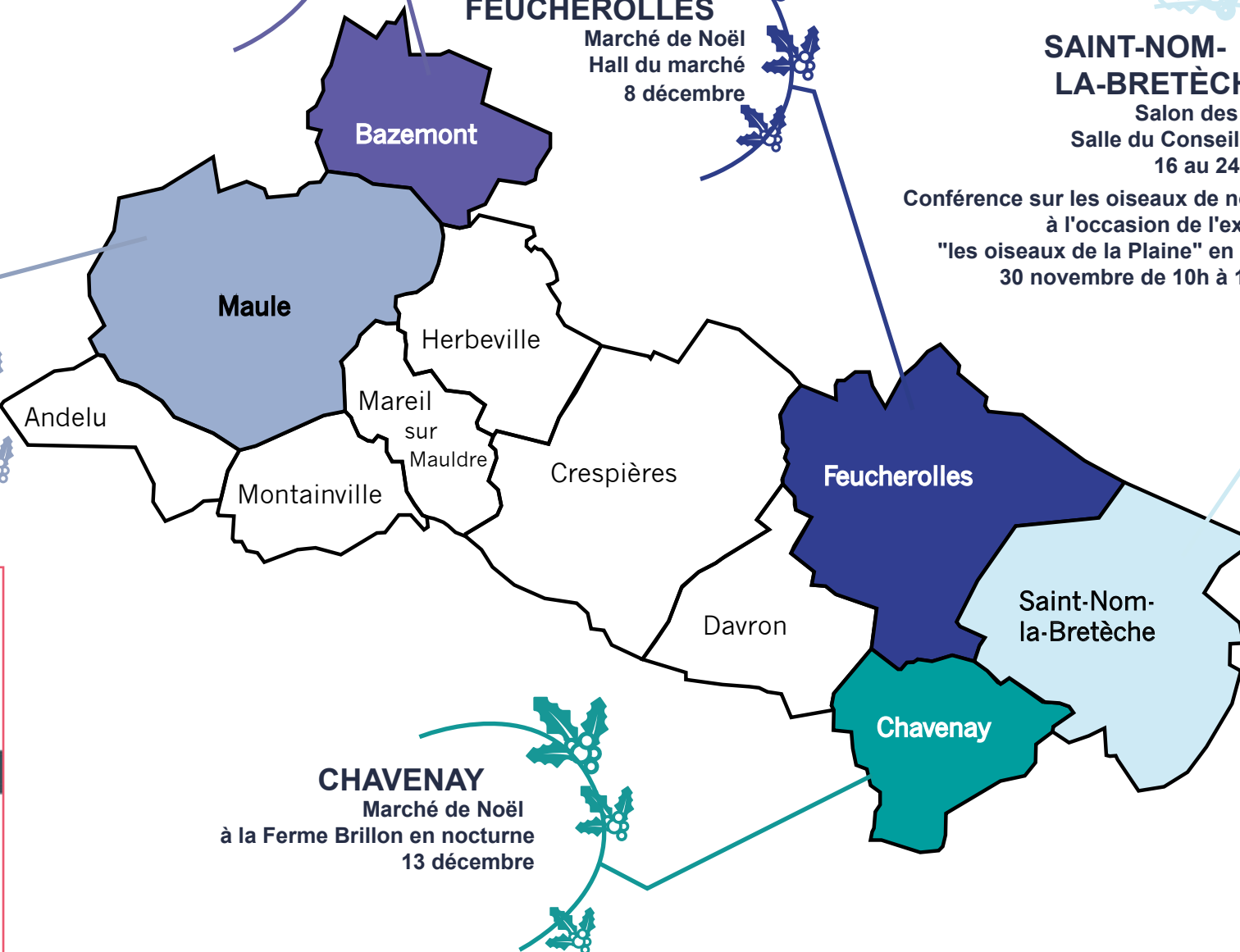
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE
Salon des artistes
Salle du Conseil en mairie
16 au 24 novembre
Conférence sur les oiseaux de nos jardins à l'occasion de l'exposition "les oiseaux de la Plaine" en mairie
30 novembre de 10h à 12h

MAULE
Marché de la Saint-Nicolas
Place de la mairie
7 décembre de 11h à 20h
et 8 décembre de 11h à 19h

Marché Saint Nicolas

7 et 8 décembre - Dès 11h
Place de la Mairie
MAULE

promenades en calèche contes pour enfants
atelier maquillage marché des artisans



L'affiche du festival reproduite sur une plaque fabriquée par la chocolaterie Colas



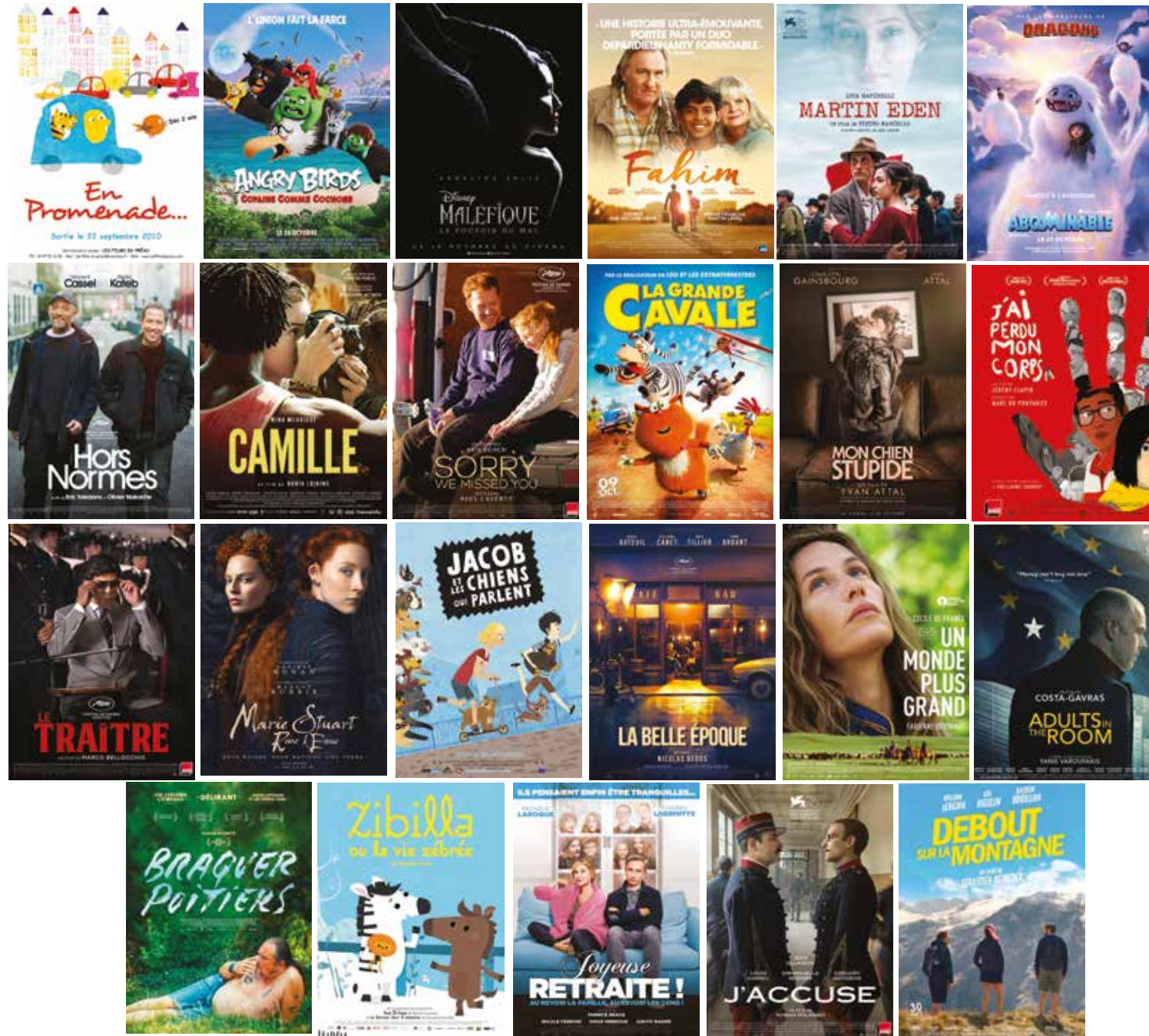
RETOUR SUR LE FESTIVAL

Les 14 et 15 septembre derniers avait lieu le premier festival BD Gally Mauldre à l'espace Kosciusko Morizet à Saint Nom La Bretèche, organisé par l'association Festival BD Gally Mauldre.

Une trentaine d'auteurs étaient présents venus de Belgique, France et Italie pour présenter et dédicacer leurs BD dans une très bonne ambiance : le soleil était au rendez-vous ; plusieurs ateliers d'animation dont la chocolaterie Colas, une démonstration d'escrime le samedi après-midi, l'atelier BD Filmo présent avec l'exposition des planches de ses élèves. De plus les élèves de l'école de Saint-Nom-La-Bretèche ont pu profiter le vendredi toute la journée de l'intervention des auteurs Dan Derieux, Cindy et Laura Derieux, pour présenter leurs ouvrages sur les derniers vikings.

Cette première édition n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de tous nos sponsors, la mairie de Saint Nom la Bretèche pour son appui ainsi que celle de Crespières, sans oublier tous les bénévoles, tous ces acteurs ont pu contribuer ainsi au succès de ce premier festival !

Consultez le programme du cinéma sur les 2 sites Internet :
<http://www.cinema-les2scenes.com> ou www.cc-gallymauldre.fr



Le mois du film documentaire aux 2 Scènes c'est 25 séances pour découvrir sur grand écran la vibrante actualité du film documentaire

VOTRE MAIRIE



Ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
 et de 14h à 17h.
 Samedi de 9h à 12h
 ☎ 01 30 90 49 00
 Fax. 01 30 90 96 48
www.maule.fr
 contact.mairie@maule.fr

Les services de la mairie

- Affaires générales ☎ 01 30 90 49 18
- Urbanisme ☎ 01 30 90 49 09
- Scolaire ☎ 01 30 90 49 11
- Guichet unique ☎ 01 30 90 49 03
- Communication ☎ 01 30 90 49 12
- Services Techniques ☎ 01 30 90 49 06
- ☎ 01 30 90 41 64

C.C.A.S

(Centre communal d'action sociale)

Ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h.
 Sur rendez-vous le mardi de 14h à 17h.
 Permanence téléphonique les après-midi.
 ☎ 01 82 86 01 71
ccas.maule@wanadoo.fr

CRÈCHE FAMILIALE

Accueil et renseignements à la Maison Pierre PECKER tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h
 ☎ 01 82 86 01 73
creche.maule@wanadoo.fr

PERMANENCES

Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous.
 Secrétariat du Maire : ☎ 01 30 90 41 63
 Adjoints de permanence le samedi matin (sur RDV) de 9h à 12h30

VOTRE NEWSLETTER MAULOISE

Si vous voulez recevoir plus d'information sur les évènements et actualités de notre commune, n'hésitez pas à vous abonner à notre toute nouvelle newsletter en flashant sur le QR-CODE ci-dessous :



Facile et rapide :
 inscription en moins
 de 30 secondes !

HORAIRES DES MESSES

NOVEMBRE		Samedi soir 18h		Dimanche 10h30	18h
TOUSSAINT	31/10	Confessions	1er	Maule	Beynes
D. Ord 31	2	Mareil/Mauldre	3	Maule	Beynes
D. Ord 32	9	Jumeauville	10	Maule	Beynes
D. Ord 33	16	Montainville	17	Maule	Beynes
CHRIST ROI	23	Aulnay/Mauldre	24	Maule	Beynes
DECEMBRE		Samedi soir 18h		Dimanche 10h30	18h
D Avent 1	30	Bazemont	1	Maule	Beynes
D Avent 2	7	Les-Alluets-le-Roi	8	Maule	Beynes
D Avent 3	14	Herbeville	15	Maule	Beynes
D Avent 4	21	Mareil/Mauldre	22	Maule	Beynes
NOËL					
Veille	24	Maule et Beynes à 19h		21h30 à Mareil	
Jour	25	Maule à 11h			
Ste Famille	28	Les-Alluets-le-Roi	29	Maule	Beynes
JANVIER		Samedi soir 18h		Dimanche 10h30	18h
Epiphanie	4	Montainville	5	Maule	Beynes

Marché de la Saint Nicolas



7 et 8 décembre - Dès 11h
Place de la Mairie
MAULE

www.maule.fr 
contact.mairie@maule.fr
01 30 90 49 12/17

**promenades
en calèche**

**contes
pour enfants**

**atelier
maquillage**

**marché
des artisans**

